

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1048

3 mai 2013

SOMMAIRE

7Miglia S.A.	50258	Invesco Real Estate-European Hotel Real
ABN AMRO Multi-Manager Funds	50260	Estate Fund II FCP-SIF
Aktiva Fonder Sicav	50261	Jardipal Spf S.A.
Andrade Gutierrez International S.A.	50294	Joerg Zenz S.à r.l.
Aquilon S.A., SPF	50258	Les Terrasses S.A.- SPF
Archea Fund	50276	LRI Invest S.A.
Arraxis S.A.	50274	LRI Invest S.A.
Baloise Fund Invest (Lux)	50276	Luxad S.A.
Biminvest S.A.	50274	Mindev et Associés S.A.
Capital Gestion	50261	Monte Carlo International Real Estate S.A.
Carmeuse Holding S.A.	50260
Carmian S.A.	50271	Morgan Stanley Investment Funds
CIC CH	50262	New Zealand Dairy Investment S.A.
Consultim Investissements S.A.	50268	Nord-Finance
CV Invest S.A.	50265	Nucifera
Devana S.A.- SPF	50262	OMA Spf S.A.
Dexamenos Développement S.A.- SPF	50272	Panase Holding S.A.- SPF
EasyETF S&P GSCITM Ultra-Light Energy	50301	Pitcairns Finance S.A. - SPF
Elior Finance S.à r.l.	50278	Poppediño S.A.
Estate Alliance	50263	PVV SICAV
Eurofli	50264	Ragtime Investissements S.A.
Eye Shelter S.A.	50270	RO Investments S.A.
Financière Baucalaise S.A.	50271	Schroder Special Situations Fund
FINANCIERE D'EVRY Spf S.A.	50267	S.C.I. St Florent
Generali Hedge Funds Sicav	50275	S.C.I. St. Lambert
Ginko S.A.	50304	S.C.I. Sunshine 1
Immo-Bijoux S.A.	50277	Specials Fund
Ingenium	50265	Valindus S.A., SPF
Intelsat Global Holdings S.A.	50298	Vates
Intelsat S.A.	50298	Vianta S.A. S.P.F.
International Wave Holding S.A. S.P.F.	50265	Xenos
Interteil Investissements S.A.	50264	Zurich Real Estate S.A.

Pitcairns Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.106.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be exceptionally held at 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen on *May 21st, 2013* at 10:00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the exceptional date of the Annual General Meeting.
2. Report of the Directors on the annual accounts as at December 31st, 2012 (the "2012 Annual Accounts").
3. Report of the Statutory Auditor on the 2012 Annual Accounts.
4. Approval of the 2012 Annual Accounts.
5. Ratification of the interim dividend declared and paid out.
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor.
7. Election or re-election of Directors and of the Statutory Auditor.
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013050304/20.

Aquilon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 mai 2013 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056853/755/18.

7Miglia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 22 mai 2013 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056861/1267/16.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Die Aktionäre der PVV SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 22. Mai 2013 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der PVV SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44 903 - 4025, Fax 00352/44 903 - 4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013053130/10183/31.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.396.

The shareholders are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held on May 22, 2013 , at 2:00 p.m., at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (The "Extraordinary General Meeting"), to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To approve the interim report of the Liquidator on the results of the liquidation as at August 9, 2011 and December 27, 2012;
2. To approve the financial statements as at December 31, 2010 and December 31, 2011;
3. To approve the advances payments on liquidation proceeds.

No quorum is required for this Extraordinary General Meeting. The decisions, to be validly taken, shall be passed at the majority of the two thirds of the votes cast on the day of the Extraordinary General Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy is available upon request at the registered office of the Company.

The interim reports of the Liquidator as at August 9, 2011 and December 27, 2012 as well as the financial statements as at December 31, 2010 and December 31, 2011 are available upon request at the registered office of the Company or by email at sylvie.dobson@bnpparibas.com.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.

Acting as Liquidator of the Company

Référence de publication: 2013055177/23.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra le 24 mai 2013 à 9 heures 45 au siège social

Ordre du jour:

Modification du paragraphe 1 de l'article 10 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante :

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres ordinaires au moins et de douze membres ordinaires au plus (dont quatre indépendants au maximum) et, outre ceux-ci, d'un Administrateur Délégué.»

Le Conseil d'Administration.

Suite à la tenue de ladite Assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra à 10 heures au siège social.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le 24 mai 2013 à 10 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur;
2. Approbation des Etats Financiers au 31/12/2012;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs;
5. Décharge au Réviseur;
6. Démissions, nominations et renouvellement du mandat de certains Administrateurs;
7. Nomination du Réviseur pour l'exercice 2013;
8. Clôture.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013055174/322/29.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 78.762.

On the basis of the powers entrusted to them by law and the articles of incorporation of ABN AMRO Multi-Manager Funds, the board of directors of the Company (the "Board of Directors") decided to kindly convene the shareholders of the Company (the "Shareholders") to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on 22 May 2013 at 3:00 p.m. Luxembourg time at the registered office of the Company, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (the "Meeting") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company at 562, rue de Neudorf, P.O. Box 782, L-2017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Amendment of the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of registered office as follows:

"The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved within the boundaries of the municipality of Luxembourg by simple decision of the Board of Directors."

The deliberation on the resolutions on the Meeting agenda requires at least one half of the capital of the Company to be represented and the resolutions shall be validly passed if it is passed by two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders are advised that the rights of Shareholders to attend a general meeting and to exercise a voting right are determined according to their shares held at the fifth calendar day prior the general meeting at midnight (Luxembourg time).

If you wish to attend the Meeting in person, we would be most grateful if you would communicate your intention to us at latest five Luxembourg business days before the meeting.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the Prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the Meeting.

In case of absence of the quorum required for the deliberation during the Meeting, a second extraordinary general meeting of the Shareholders (the "Second Meeting") will be convened with the same agenda as the Meeting. The proxies executed in view of the Meeting will remain valid for the Second Meeting.

Luxembourg, 3 May 2013.

On behalf of the Board of Directors .

Référence de publication: 2013056851/755/45.

Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 155.251.

The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of AKTIVA FONDER SICAV to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 22 May 2013 at 10.45 a.m. (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the approved statutory auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2012
3. Allocation of the results
4. Discharge to the directors
5. Renewal of the mandate of the approved statutory auditor
6. Statutory elections
7. Remuneration of directors
8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days prior to the Meeting.

Référence de publication: 2013056852/755/23.

Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV CAPITAL GESTION à
 l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2013 à 9.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013056855/755/24.

CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV ein, die am 23. Mai 2013 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2012
3. Ergebniszweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der Stimmen welche sich ausgedrückt haben, gefasst werden. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich.

Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung bei der Verwaltungsrat (ifs.fds@bdl.lu) anzumelden.

Référence de publication: 2013056856/755/22.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 mai 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056870/833/19.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 29 mai 2013 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du conseil d'administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056860/755/18.

Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.126.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 22 May 2013 at 14.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2012
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2013056857/755/20.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 21 mai 2013 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056864/1267/16.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2013 à 10.00 heures au Siège Social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décider de la mise en liquidation du Fonds.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Fixer l'agenda de la seconde assemblée générale extraordinaire.
4. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront en aviser la société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après :

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Crédit Mutuel Arkéa-1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
(et ses réseaux de distribution)

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la société.

Les propriétaires d'actions sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est représenté. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Il ne peut plus être procédé à l'émission, au rachat et à la conversion d'actions à partir de la présente publication.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013056858/755/29.

Intertel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 22 mai 2013 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056863/1267/15.

Poppediño S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 156.081.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 22 mai 2013 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056865/1267/16.

Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.032.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV INGENIUM à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2013 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013056859/755/21.

International Wave Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 21 mai 2013 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056862/1267/15.

CV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 169.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 24 mai 2013 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056869/833/18.

RO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 154.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 21 mai 2013 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056866/1267/16.

Vianta S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 21 mai 2013 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056867/1267/15.

Valindus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2012.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056872/1023/17.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 58.745.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 mai 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056871/833/18.

FINANCIERE D'EVRY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23/05/2013 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056873/18.

OMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.596.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23/05/2013 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056874/18.

Zurich Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 133.394.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 21 mai 2013 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013056868/1267/16.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 127.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2013 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordés à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047632/10/19.

Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047633/10/19.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

The Shareholders of MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS (the "Company") are invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on Tuesday, 14 May 2013, at 10.30 a.m. CET at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors for the financial year ended 31 December 2012.
2. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2012.
3. Ratification of the distributions as detailed in the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2012.
4. Granting of discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2012.
5. Approval of the co-optation of Henry Kelly as Director of the Company and re-appointment of Henry Kelly as Director of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2013.
6. Re-appointment of Andrew Mack, William Jones and Michael Griffin as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2013.
7. Ratification and approval of the payment of directors' fees to the Directors of the Company for the financial year ended 31 December 2012.
8. Re-appointment of the Auditors of the Company, Ernst & Young, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2013.
9. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented and voting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed and marked for the attention of Mara Marangelli, c/o J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department, European Bank & Business Center, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, prior to 8 May 2013 at 5 p.m. CET

Référence de publication: 2013044754/37.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra extraordinairement le 13 mai 2013 à 10 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2011;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013050309/322/17.

Eye Shelter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.398.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2013* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôтурant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047634/10/18.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.698.

Le Liquidateur invite les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2013* , à 11 heures, devant Maître Hellinckx, dans les locaux de l'étude siégeant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Approuver les comptes audités par le Réviseur d'entreprises agréé pour la période du 1er avril 2012 au 4 avril 2012 (date de dissolution et de mise en liquidation);
- b. Approuver le rapport du Liquidateur et les comptes de clôture de liquidation;
- c. Approuver le rapport du Réviseur d'entreprises agréé à la liquidation;
- d. Donner quitus et décharge aux membres du Conseil d'Administration sortant et au Liquidateur;
- e. Décider de la clôture de la liquidation;
- f. Instruire l'Agent de Transfert de XENOS (en liquidation) de procéder au paiement du bonus final de liquidation aux actionnaires;
- g. Décider que tous les livres et documents sociaux de XENOS (en liquidation) soient archivés pour une période d'au moins dix ans chez Banque de Luxembourg;
- h. Approuver que les sommes et valeurs qui ne pourraient pas être distribuées aux ayants droit à la clôture de la liquidation soient déposées à la Caisse de Consignation.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à la présente Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - e-mail : ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Pour XENOS (en liquidation)

Le Liquidateur

Deloitte Tax & Consulting

Michael JJ Martin

Partner

Référence de publication: 2013052006/755/36.

Nucifera, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 83.970.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur le *13 mai 2013* à 20 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2012
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013051031/18.

Carmian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 54.121.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le *13 mai 2013* à 9 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Révocation du commissaire aux comptes et son remplacement.
7. Divers.

Référence de publication: 2013051033/18.

Financière Baucalaise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *15/05/2013* à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013051715/18.

Jardipal Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 15/05/2013 à 10.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013051716/18.

Dexamenos Développement S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 51.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 15 mai 2013 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013051744/833/18.

Panase Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 13 mai 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013051805/833/18.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

Notice is hereby given that an

extraordinary GENERAL MEETING

of shareholders of Schroder Special Situations Fund (the "Company") will be held at the registered office of the Company on 15 May 2013 at 11.00 am. (Luxembourg time) (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

Sole Resolution

Restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") including principally but not limited to the amendments as detailed below:

1. Amendment of article 3 of the Articles to reflect that the Company is subject to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law") and so as to read as follows:
"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment as may be amended (the "Law")."
2. Amendment of article 5 of the Articles to, inter alia:
 - clarify the definition of "class of shares";
 - provide that the minimum capital of the Company shall not be less than the amount prescribed by the Law;
 - clarify the provisions on mergers, liquidation and reorganisations of sub-funds and classes of shares;
3. Amendment of article 8 of the Articles to extend the power of the board of directors of the Company (the "Board") to impose restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares of the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental or regulatory authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have suffered (including tax liabilities which might derive from FATCA);
4. Amendment of article 10 of the Articles to allow the Board to hold the annual general meeting of shareholders at a date, time or place other than those set forth in the Articles, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations;
5. Amendment of article 12 of the Articles to, inter alia:
 - provide that shareholders will meet upon call by the Board or upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company, pursuant to notice setting forth the agenda sent, in accordance with the applicable laws and regulations at the shareholder's address in the register of shareholders; and
 - provide that a record date may be used to calculate the quorum and majority requirements applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights;
6. Amendments to article 16 to:
 - i. include OECD member states, Singapore or any member state of the G20 as countries which are acceptable for the Luxembourg supervisory authority for investing 100% of the net asset value of the Company in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by these countries.
 - ii. allow the Board to (i) create any sub-fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing sub-fund into a feeder UCITS sub-fund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS sub-funds;
 - iii. to provide that a class may invest in one or more other sub-funds of the Company, to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations;
7. Amendment of article 17 of the Articles regarding conflict of interests in order to clarify the definition of the term "personal interest";
8. Amendment of article 22 of the Articles to inter alia:
 - provide that the Company may temporarily suspend the determination of the net asset value, the subscription price and the redemption price of any particular class and the issue and redemption of the shares in such class from its shareholder as well as conversion from and to shares of such class during any period when the determination of the net asset value per share of and/or the redemptions in the underlying investment funds representing a material part of the assets of the relevant class is suspended.

- provide that, in accordance with the provisions on mergers of the Law, the Company may temporarily suspend the subscription, the redemption or the repurchase of its shares, provided that any such suspension is justified for the protection of the shareholders;
- 9. General update of the Articles by amending, *inter alia*, articles 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 26 and 28.

VOTING

The above resolution will require a quorum of 50% of the capital of the Company and will be taken at a majority of two thirds of the votes cast.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of a quorum, the Meeting will be reconvened and held at the registered office of the Company on 11 June 2013 at 10.15 am Luxembourg time (the "Reconvened Meeting"), to consider and vote on the same agenda. At the Reconvened Meeting, there will be no quorum required and the above resolution will be adopted at a majority of two thirds of the votes cast.

Forms of proxy (please see below, under "VOTING ARRANGEMENTS") received for the Meeting to be held on 15 May 2013 will be used to vote at the Reconvened Meeting unless they have been revoked.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the enclosed form of proxy duly completed either by mail to Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg or by fax at the number + 352 341 342 342 not later than 5:00 pm Luxembourg time on 10 May 2013. If the form of proxy is returned by fax the executed original has to be returned by mail to the addressee stated above.

On behalf of the Company

Noel Fessey / Gary Janaway

Référence de publication: 2013050298/755/81.

Arraxis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 14. Mai 2013 um 11.00 Uhr, in Luxembourg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2012.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013051740/534/16.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013051020/755/20.

Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 14.05.2013 à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013051717/19.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

The shareholders of GENERALI HEDGE FUNDS SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 13 MAY 2013 at 03:00 p.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2012
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Elections pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013051747/755/43.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

Die DIESJÄHRIGE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der BALOISE FUND INVEST (LUX) Sicav wird bei der CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, am 14. Mai 2013, 14.00 Uhr, stattfinden.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2012.
3. Abnahme und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2012.
4. Entschädigung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2012.
6. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle.
7. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für rechtsgültige Beschlussfassungen der Generalversammlung kein Quorum erforderlich ist. Die Beschlüsse werden mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest zwei Arbeitstage vor den Versammlungen am Sitz der CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

Aktionäre, die an der Generalversammlung nicht persönlich teilnehmen können, werden gebeten, ein ordnungsgemäss ausgefülltes und unterzeichnetes Vollmachtsformular (erhältlich am Sitz der Gesellschaft) bis spätestens zwei Arbeitstage vor den Versammlungen an die unten stehende Adresse zu senden. Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, sich bis zum 13. Mai 2013 bei der CACEIS Bank Luxembourg, Frau Laetitia Boeuf, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47 67 84 07), anzumelden.

Um CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in ihrer Eigenschaft als Register-, Transfer- und Domizilierungsagent der Gesellschaft, zu erlauben, die Übereinstimmung zwischen den erhaltenen Vollmachten und dem Register der Aktionäre der Gesellschaft zu gewährleisten, müssen die durch eine Vollmacht vertretenen Aktionäre diese mit einer Kopie ihres gültigen Personalausweises oder Passes, oder für den Fall, dass die Aktionäre im Namen einer Gesellschaft handeln, mit einer aktualisierten Liste der Unterschriftsberechtigten zurückschicken.

Werden diese Anforderungen nicht beachtet, ist die Identifikation der Aktionäre nicht möglich. Demzufolge wird CACEIS BL auf Verordnung des Verwaltungsrates der Gesellschaft die betreffende Vollmacht für die Generalversammlungen nicht berücksichtigen können.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2013051741/755/37.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV ARCHEA FUND à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2013 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013051739/755/24.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 104.114.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 10 mai 2013 à 18 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013053719/1004/18.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Die Aktionäre der Vates (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am 14. Mai 2013 um 14:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des geprüften Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr;
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihrer Mandate für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr;
4. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung werden durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Post oder per Fax +352 248

329 444 bis spätestens 8. Mai 2013 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürften einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 8. Mai 2013 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Post oder per Fax +352 248 329 444 eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an corporate@alceda.lu

Senningerberg, im April 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013051929/8040/31.

Elior Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 176.838.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of April,
 Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Elior 1, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its principal place of business at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 57690839, represented by Mrs Milène Drweski, juriste, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12 April 2013. The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, Elior Finance S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

ARTICLE OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Elior Finance S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in Elior Finance & Co. S.C.A., and to act as unlimited shareholder (associé commandité) and manager of Elior Finance & Co. S.C.A.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations in order to facilitate directly or indirectly the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between its registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal

circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

If there are more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, or as the case may be, the board of managers.

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolutions, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation of the Company are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment Per share
Stichting Elior 1	12,500	€ 12,500
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company and each with sole signature power:

- Mr Olivier Dubois, manager, born on 20th March 1954 in Paris (13^{ème}), France, professionally residing at 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France; and

- Mr. Manfred Schneider, manager, born on 3rd April 1971 in Rocourt, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Elior 1, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son adresse à De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Trade Register of the Chambers of Commerce sous le numéro 57690839, représentée par Madame Milène Drweski, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 April 2013. La procuration prémentionnée, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, Elior Finance S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Elior Finance S.à r.l." (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans Elior Finance & Co. S.C.A., et d'agir comme commandité et gérant de Elior Finance & Co. S.C.A..

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations et autres de titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris vers le haut ous sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération afin de faciliter, directement ou indirectement, l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par le biais d'une conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, e-mail ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par e-mail, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant, une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution adoptée. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autre en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir et il sera indemnisé également pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant, n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement et il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet Article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et à la/aux majorité(s) prescrite(s) par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leurs adresses telles qu'elles apparaissent sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leurs adresses telles qu'inscrites sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion de l'assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts de la Société sont prises à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient réunis toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé libéré le nombre de parts sociales tel qu'indiqué ci-après:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement par part sociale
Stichting Elior 1	12.500	12.500 €
Total	12.500	12.500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement payées libérées en espèces de telle sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500 €) est maintenant disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, quelconques incombant à la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

L' associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Olivier Dubois, gérant, né le 20 mars 1954 à Paris (13^{ème}), France, demeurant professionnellement au 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France; et

- Monsieur Manfred Schneider, gérant, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: M. DRWESKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. Relation: LAC/2013/18725. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013053981/376.

(130066592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

S.C.I. Sunshine 1, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 495.

—
L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DOUZE AVRIL.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- La société GROUPE AZUR S.A., société anonyme ayant son siège social 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352.

- Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant professionnellement au 63, avenue Gabriel Péri F-92600 Asnières sur Seine.

tous ici représentés par Madame Johanna FISCHMANN, juriste, avec adresse professionnelle à 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procurations datées respectivement du 28 et 15 mars 2013.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué, déclarant agir en leurs qualités de seuls associés de «S.C.I. SUNSHINE 1», une société civile immobilière ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 495 (la Société).

Les associés déclarent que la Société a été constituée le 28 septembre 2000, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 203 du 16 mars 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois 10 juin 2002, suivant un acte du notaire Joseph ELVINGER, agissant en remplacement du même notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1245 du 26 août 2002.

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, représentant la totalité du capital de la société, ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, que les Associés ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée et se considèrent eux-mêmes comme dûment et valablement convoqués. L'Assemblée décide par conséquent, pour autant que de besoin, de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, de L-1628 Luxembourg, 7A, Rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France, avec effet, pour les besoins administratifs français, au 1^{er} janvier 2013 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société maintient la forme juridique d'une société civile (forme juridique de la société en France) avec la dénomination sociale «SCI SUNSHINE 1».

L'Assemblée accepte la nationalité française résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France.

Quatrième résolution

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

L'Assemblée déclare que l'actif de la société est notamment composé des biens immobiliers suivants, tous situés en France:

Sur la commune d'ASNIERES SUR SEINE (Hauts-de-Seine)

Dans un ensemble immobilier sis à ASNIERES SUR SEINE (Hauts-de-Seine) 61 à 65 avenue Gabriel Péri, comprenant:

Un bâtiment élevé sur trois sous-sols à usage de parkings, un rez-de-chaussée et sept étages de bureaux.

Cet ensemble immobilier est cadastré section R numéro 129, lieu dit «61 à 65 avenue Gabriel Péri» pour une contenance de 12 ares 17 centiares.

LOT NUMERO UN (1)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DEUX (2)

Au 3 ème sous-sol, un double emplacement de parking.

Avec les 11/10.000 ème des parties communes générales.

LOT NUMERO TROIS (3)

Au 3 ème sous-sol, un double emplacement de parking.

Avec les 11/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO QUATRE (4)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQ (5)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SIX (6)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SEPT (7)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO HUIT (8)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO NEUF (9)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX (10)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO ONZE (11)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DOUZE (12)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO TREIZE (13)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO QUATORZE (14)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO QUINZE (15)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SEIZE (16)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX SEPT (17)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX HUIT (18)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX NEUF (19)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT (20)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT ET UN (21)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT DEUX (22)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT TROIS (23)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT QUATRE (24)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT CINQ (25)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT SIX (26)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT SEPT (27)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT HUIT (28)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO VINGT NEUF (29)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE (30)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE ET UN (31)

Au 3 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE DEUX (32)

Au 3^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE TROIS (33)
Au 3^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE QUATRE (34)
Au 3^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE CINQ (35)
Au 3^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE SIX (36)
Au 3^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE SEPT (37)
Au 3^{ème} sous-sol, un local réserve.
Avec les 8/10.000^{èmes} de parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE HUIT (38)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO TRENTE NEUF (39)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE (40)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE ET UN (41)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE DEUX (42)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE TROIS (43)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE QUATRE (44)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE CINQ (45)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE SIX (46)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47)
Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.
Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.
LOT NUMERO QUARANTE HUIT (48)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO QUARANTE NEUF (49)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE (50)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE ET UN (51)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE DEUX (52)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE TROIS (53)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE QUATRE (54)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE CINQ (55)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE SIX (56)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE SEPT (57)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE HUIT (58)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE NEUF (59)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE (60)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE DEUX (62)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE TROIS (63)

Au 2 ème sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE QUATRE (64)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE CINQ (65)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE SIX (66)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE HUIT (68)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE NEUF (69)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX (70)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE ET ONZE (71)

Au 2^{ème} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE DOUZE (72)

Au 2^{ème} sous-sol, un local réserve.

Avec les 10/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO QUATRE VINGT HUIT (88)

Au 1^{er} sous-sol, un emplacement parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO QUATRE VINGT NEUF (89)

Au 1^{er} sous-sol, un emplacement de parking.

Avec les 9/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT SEPT (107)

Au 2^{ème} étage, un ensemble bureau.

Avec les 1210/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT HUIT (108)

Au 3^{ème} étage, un ensemble bureau.

Avec les 1198/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT NEUF (109)

Au 4^{ème} étage, un ensemble bureau.

Avec les 1210/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT DIX (110)

Au 5^{ème} étage, un ensemble bureau.

Avec les 987/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT ONZE (111)

Au 5^{ème} étage, un ensemble bureau.

Avec les 162/10.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT DOUZE (112)

Au 6 ème étage, un ensemble bureau avec deux terrasses.

Avec les 825/10.000 èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT TREIZE (113)

Au 7 ème étage, un ensemble bureau avec deux terrasses, un local rangement.

Avec les 673/10.000 èmes des parties communes générales.

Tels que lesdits biens existent se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Cinquième résolution

L'Assemblée a approuvé le 29 mars 2013 les comptes de la Société au 31 décembre 2012, préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les associés de la Société resteront inchangés suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnieres-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France et que toutes les parts d'intérêts continueront à être détenues par les associés susnommés.

Septième résolution

L'Assemblée décide qu'en France, la Société fonctionnera sous la forme d'une société civile avec la dénomination sociale «SCI SUNSHINE 1», et décide la refonte complète des Statuts pour les rendre conformes au droit français, par conséquent elle adopte les nouveaux statuts de la Société (dont un exemplaire restera annexé aux présentes).

Cette résolution est soumise à l'exécution et au dépôt de toutes les formalités juridiques en droit français.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission des associés en tant que gérants de la Société.

L'Assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, (né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant au 11 rue d'Ormesson F-95170 DEUIL LA BARRE) sera nommé en qualité de gérant de la Société en France, dès la mise en oeuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri France.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, afin d'effectuer toutes les formalités et les actes à Luxembourg nécessaires ou utiles pour les besoins du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri France conformément au droit applicable.

L'Assemblée décide également, pour ce qui concerne les formalités de toute nature à réaliser en France de conférer tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA avec faculté de délégation/substitution ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée à la mandataire des Associés, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17776. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055025/342.

(130067066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

S.C.I. St Florent, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 492.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DOUZE AVRIL.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- La société GROUPE AZUR S.A., société anonyme ayant son siège social 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352.

- Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant professionnellement au 63, avenue Gabriel Péri F-92600 Asnières sur Seine.

tous ici représentés par Madame Johanna FISCHMANN, juriste, avec adresse professionnelle à 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procurations datées respectivement du 28 et 15 mars 2013.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué, déclarant agir en leurs qualités de seuls associés de «S.C.I. St FLORENT», une société civile immobilière ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 492 (la Société).

Les associés déclarent que la Société a été constituée le 21 décembre 2000, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 566 du 25 juillet 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois 10 juin 2002, suivant un acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du même notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, publié au Mémorial numéro 1248 du 27 août 2002.

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, représentant la totalité du capital de la société, ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, que les Associés ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée et se considèrent eux-mêmes comme dûment et valablement convoqués. L'Assemblée décide par conséquent, pour autant que de besoin, de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, de L-1628 Luxembourg, 7A, Rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France, avec effet, pour les besoins administratifs français, au 1^{er} janvier 2013 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société maintient la forme juridique d'une société civile (forme juridique de la société en France) avec la dénomination sociale «SCI SAINT FLORENT».

L'Assemblée accepte la nationalité française résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France.

Quatrième résolution

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

L'Assemblée déclare que l'actif de la société est notamment composé des biens immobiliers suivants, tous situés en France:

Sur la commune de DAMMARIE-LES-LYS (SEINE-ET-MARNE)

Dans un ensemble immobilier situé à DAMMARIE-LES-LYS (SEINE-ET-MARNE) 77190 Rue des Frères Thibault:

Cet ensemble immobilier est cadastré:

Section	NN°	Lieu dit	Surface
AL	116	«rue des Frères Thibault»	08ha 27a99ca

Lot numéro un (1):

Un immeuble à usage commercial et industriel situé au Sud-Est de l'immeuble principal.

Et les sept cent vingt-quatre/quatre-vingt un mille trente troisièmes (724/81033èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux (2):

La totalité du hall 1 de l'immeuble principal à usage d'entrepôt. Et les huit mille cinq cents/quatre-vingt un mille trente troisièmes (8500/81033èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro dix (10):

Tout le surplus de l'ensemble immobilier (immeuble principal) à l'exception du lot 1 et du lot numéro 2.

Et les soixante et onze mille huit cent neuf/quatre-vingt un mille trente troisièmes (71809/81033èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que ledit Immeuble existe, se poursuit et comporte avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Cinquième résolution

L'Assemblée a approuvé le 29 mars 2013 les comptes de la Société au 31 décembre 2012, préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les associés de la Société resteront inchangés suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France et que toutes les parts d'intérêts continueront à être détenues par les associés susnommés.

Septième résolution

L'Assemblée décide qu'en France, la Société fonctionnera sous la forme d'une société civile avec la dénomination sociale «SCI SAINT FLORENT», et décide la refonte complète des Statuts pour les rendre conformes au droit français, par conséquent elle adopte les nouveaux statuts de la Société (dont un exemplaire restera annexé aux présentes).

Cette résolution est soumise à l'exécution et au dépôt de toutes les formalités juridiques en droit français.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission des associés en tant que gérants de la Société.

L'Assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, (né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant 11 rue d'Ormesson F-95170 DEUIL LA BARRE) sera nommé en qualité de gérant de la Société en France, dès la mise en oeuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à -92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri France.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, afin d'effectuer toutes les formalités et les actes à Luxembourg nécessaires ou utiles pour les besoins du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri France conformément au droit applicable.

L'Assemblée décide également, pour ce qui concerne les formalités de toute nature à réaliser en France, de conférer tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA avec faculté de délégation/substitution ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée à la mandataire des Associés, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17775. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2013.
Référence de publication: 2013055022/111.
(130067067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Der Bestätigungsbericht vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, den 26.04.2013.
Référence de publication: 2013054174/10.
(130066750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Joerg Zenz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 3-5, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.255.

Protokoll der Generalversammlung vom 04.04.2013

Tagesordnung

Top 1. Verlegung des Betriebssitzes

Anwesende der Generalversammlung:

Herr Joerg Zenz, Direktor, wohnhaft in L-6496 Echternach, 43 Montée de Troosknepchen Anwesende der Geschäftsführung:

Herr Joerg Zenz, Direktor, wohnhaft in L-6496 Echternach, 43 Montée de Troosknepchen

Die Generalversammlung beschließt als einzigen Tagesordnungspunkt die Betriebssitzverlegung der Joerg Zenz S.à r.l von bisher: Zone Industrielle, L-6468 Echternach nach 3-5, rue de Luxembourg, L-6450 Echternach.

Der Betriebssitzverlegung wurde einstimmig zugestimmt.

Echternach, den 04.04.2013.

Joerg Zenz.

Référence de publication: 2013052081/18.

(130064018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Invesco Real Estate-European Hotel Real Estate Fund II FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die am 2. April 2013 unterzeichnete konsolidierte Fassung des Verwaltungsgreglements wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Invesco Real Estate Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013050658/10.

(130061916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Andrade Gutierrez International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.492.

In the year two thousand and thirteen.

On the eleventh day of the month of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "Andrade Gutierrez International S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the R.C.S. Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, on April 4, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open by Mrs Christiana SCHIMT, private employee, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting as chairman, and appointing Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's corporate capital by an amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-two thousand United States Dollars (USD 42,000.-) to two million six hundred forty-two thousand United States Dollars (USD 2,642,000.-).

2. To issue two million six hundred thousand (2,600,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, each vested with the same rights and obligations attached thereto as the existing shares.

3. To accept the subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company, Andrade Gutierrez S.A., registered with the "Junta Comercial do Estado de Minas Gerais" under number 3130001481-9, with registered office at Av. do Contorno, 8123, Cidade Jardim, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brazil, and to accept payment in full for each such new shares by a contribution in cash of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000.-).

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association to reflect to above capital increase.

5. Sundry.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III.- As appears from the said attendance list, the whole corporate capital was present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda and that the shareholders, present or represented, declared having been duly informed on the agenda before this meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the corporate by an amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-two thousand United States Dollars (USD 42,000.-) to two million six hundred forty-two thousand United States Dollars (USD 2,642,000.-).

Second resolution

The meeting unanimously resolved to issue two million six hundred thousand (2,600,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, each vested with the same rights and obligations attached thereto as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared "Andrade Gutierrez S.A.", a public limited company registered with the "Junta Comercial do Estado de Minas Gerais" under number 3130001481-9, with registered office at Av. do Contorno, 8123, Cidade Jardim, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brazil (the "Subscriber"),

hereby represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minas Gerais, Brazil on April 9, 2013. The said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber declared to subscribe for two million six hundred thousand (2,600,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share and to make payment for these new shares by a contribution in cash (the "Contribution").

The Contribution thus represent a contribution in an aggregate amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000.-) is now at the disposal of the Company.

The meeting unanimously resolved (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscriber, (ii) to allot the two million six hundred thousand (2,600,000) new shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended as follows:

"Art. 5. (paragraph 1). The corporate capital is set at two million six hundred forty-two thousand United States Dollars (USD 2,642,000.-) divided into two million six hundred forty-two thousand (2,642,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each".

Expenses

The expenses, costs and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

The amount of the share capital increase is valued at approximately one million nine hundred eighty-one thousand eight hundred ninety Euro (EUR 1,981,890).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le onze avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Andrade Gutierrez International S.A.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du R.C.S. Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 avril 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christiana SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent mille Dollars des Etats Unis (USD 2.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille Dollars des Etats Unis (USD 42.000,-) à un montant de deux millions six cent quarante-deux mille Dollars des Etats Unis (USD 2.642.000,-).

2. Emission de deux millions six cent mille (2.600.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un Dollar des Etats Unis (USD 1,-) par action, conférant des droits et obligations identiques à ceux attachés aux actions préexistantes.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par Andrade Gutierrez S.A., enregistrée auprès du "Junta Comercial do Estado de Minas Gerais" sous le numéro 3130001481-9, avec siège à Av. do Contorno, 8123, Cidade Jardim, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil, et acceptation de l'entièvre libération de chacune de ces actions nouvelles par un apport en espèce de deux millions six cent mille Dollars des Etats Unis (USD 2.600.000,-).

4. Modification de l'article 5, paragraphe premier, des statuts afin de documenter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'apparaît au regard de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à l'assemblée, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur

les points portés à l'ordre du jour et que les actionnaires, présent ou représentés, déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions six cent mille Dollars des Etats Unis (USD 2.600.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quarante-deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 42.000,-) à deux millions six cent quarante-deux mille Dollars des Etats Unis (USD 2.642.000,-).

Seconde résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'émettre deux millions six cent mille (2.600.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) par action, chacune investies de droits et obligations identiques à ceux attachés aux actions préexistantes.

Souscription - Paiement

Après que ces résolutions aient été prises, a comparu Andrade Gutierrez S.A., enregistrée auprès du "Junta Comercial do Estado de Minas Gerais" sous le numéro 3130001481-9, avec siège social à Av. do Contorno, 8123, Cidade Jardim, Belo Horizonte. Minas Gerais, Brésil (le «Souscripteur»),

ci-après représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Minas Gerais, Brésil, en date du 9 avril 2013. La procuration a été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, et elle restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare souscrire deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats Unis (USD 1,-) chacune, et libérer ces actions nouvelles par un apport en espèces (l' «Apport»).

L'Apport représente ainsi un apport d'un montant total de deux millions six cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.600.000,-).

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné et le montant de deux millions six cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.600.000,-) est dorénavant à la disposition de la Société.

L'assemblée décide (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur, (ii) d'attribuer les deux millions six cent mille (2.600.000) actions nouvelles au Souscripteur tel que décrit ci-dessus, et (iii) de constater l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux millions six cent quarante-deux mille Dollars des Etats Unis (USD 2.642.000,-) représenté par deux millions six cent quarante-deux mille (2.642.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.".

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Le montant de l'augmentation du capital social est approximativement évalué à un million neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.981.890,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christiana SCHMIT, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053158/172.

(130065068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Intelsat S.A., Société Anonyme,
(anc. Intelsat Global Holdings S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.135.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of the month of April,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

David P. McGlade, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of INTELSAT S.A. (prev. Intelsat Global Holdings S.A.), a société anonyme under the laws of Luxembourg with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.135 (the "Company"), incorporated on 8th July 2011 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2275 of 26th September 2011, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a decision of the delegate dated 23 April 2013 (the "Common Shares Issue Decision") and a decision of the delegate dated 23 April 2013 (the "Preferred A Shares Issue Decision" and, together with the Common Shares Issue Decision, the "Delegate Decisions"), a copy of each of which shall remain attached to the present deed and be registered therewith.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

(I) The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 18 April 2013 by notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial;

(II) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions, the following is to be recorded by the present deed, all of which occurred on 23 April 2013 as set forth in the Delegate Decisions:

WHEREAS, a general meeting of the Company's shareholders was held on 16 April 2013 (the "EGM"), part of the minutes of which were recorded by the undersigned notary (the "Notarial Deed"), not yet published in the Mémorial;

WHEREAS, terms not otherwise defined herein shall have the meaning ascribed to such terms in the Notarial Deed;

WHEREAS, the Company has an authorised share capital of ten million US Dollars (USD 10,000,000) to be represented by one billion (1,000,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each;

WHEREAS, the authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Company's board of directors in relation thereto) shall be valid from the date of Pricing, being 17 April 2013, until the fifth anniversary of the date of publication of the Notarial Deed in the Mémorial;

WHEREAS, the board of directors of the Company, or any delegate(s) duly appointed by it, may from time to time issue shares within the authorised un-issued share capital of the Company against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve;

WHEREAS, at the EGM, amongst others, (i) a class of common shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "Common Shares") and (ii) a class of series A mandatory convertible junior preferred non-voting shares (actions préférentielles junior sans droits de vote convertibles obligatoirement en actions ordinaires de série A) with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "Preferred A Shares") have been created with effect on Pricing;

WHEREAS, in accordance with the Common Shares Issue Decision, the underwriters for the Common Shares in the initial public offering of Common Shares of the Company (the "Underwriters") have subscribed to twenty-two million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two (22,222,222) Common Shares of the Company for a total issue price of three hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six US Dollars (USD 399,999,996) (the "Issue Price 1");

WHEREAS, in accordance with the Preferred A Shares Issue Decision, the Underwriters have subscribed to three million four hundred fifty thousand (3,450,000) Preferred A Shares of the Company for a total issue price of one hundred seventy-two million five hundred thousand US Dollars (USD 172,500,000) (the "Issue Price 2" and, together with the Issue Price 1, the "Issue Prices");

WHEREAS, each of the new Common Shares and the new Preferred A Shares so issued are to be issued at the request of the Underwriters to, and inscribed into the Luxembourg register of shareholders of the Company in the name of, Cede & Co; WHEREAS, each of the Issue Prices has been fully paid in cash and received by the Company.

THEREFORE it is CONFIRMED, RESOLVED and DECIDED as follows:

1. RESOLVED that with effect as of the Common Shares Issue Decision, the issued share capital of the Company is increased by an amount of two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two US Dollars and twenty-two US Dollar cents (USD 222,222.22) to one million fifty-four thousand four hundred ninety-seven US Dollars and twenty-three US Dollar cents (USD 1,054,497.23) by the issue of twenty-two million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two (22,222,222) fully paid Common Shares for the Issue Price 1 to Cede & Co (for the Underwriters);

2. RESOLVED that with effect as of the Preferred A Shares Issue Decision, the issued share capital of the Company is further increased by an amount of thirty-four thousand five hundred US Dollars (USD 34,500) to one million eighty-eight thousand nine hundred ninety-seven US Dollars and twenty-three US Dollar cents (USD 1,088,997.23) by the issue of three million four hundred fifty thousand (3,450,000) fully paid Preferred A Shares for the Issue Price 2 to Cede & Co (for the Underwriters);

3. RESOLVED to allocate from the Issue Prices, fully paid in cash, an amount equal to the nominal value of the new Common Shares and the new Preferred A Shares so issued (being two hundred fifty-six thousand seven hundred twenty-two US Dollars and twenty-two US Dollar cents (USD 256,722.22)) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium;

4. RESOLVED to consequentially amend the articles of incorporation by amending article 5.1 to read as follows:

" 5.1. The Company has an issued share capital of one million eighty-eight thousand nine hundred and ninety-seven US Dollars and twenty-three cents (USD 1,088,997.23) represented by a total of one hundred and five million four hundred and forty nine thousand seven hundred and twenty three (105,449,723) fully paid Common Shares and three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) fully paid Preferred A Shares, each with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01), with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 12,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

David P. McGlade, demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en tant que délégué du conseil d'administration d' INTELSAT S.A. (préc. Intelsat Global Holdings S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162.135 (la «Société»), constituée le 8 juillet 2011 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2275 du 26 septembre 2011, représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du délégué datée du 23 avril 2013 (la «Décision d'Émission d'Actions Ordinaires») et d'une décision du délégué datée du 23 avril 2013 (la «Décision d'Émission d'Actions Préférentielles A») et, ensemble avec la Décision d'Émission d'Actions Ordinaires, les «Décisions du Délégué»), dont une copie de chaque restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 avril 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, à ce jour non publié au Mémorial;

(II) En vertu des décisions prises, des pouvoirs délégués par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles qu'indiquées dans les Décisions du Délégué, ce qui suit doit être constaté par le présent acte, dont la totalité a eu lieu le 23 avril 2013 tel qu'indiqué dans les Décisions du Délégué:

ATTENDU QU'une assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue le 16 avril 2013 AGE»), dont une partie du procès-verbal a été enregistrée par acte du notaire soussigné Acte Notarié»), à ce jour non publié au Mémorial;

ATTENDU QUE, les termes qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans l'Acte Notarié;

ATTENDU QUE, la Société a un capital social autorisé de dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (0,01 USD) chacune;

ATTENDU QUE, le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y relative accordée au conseil d'administration de la Société) sera valable à compter de la date de la Fixation du Prix, soit le 17 avril 2013, jusqu'au jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'Acte Notarié au Mémorial;

ATTENDU QUE, le conseil d'administration de la Société, ou tout délégué dûment désigné par lui, pourra de temps à autre émettre des actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis de la Société en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par l'incorporation de primes, de bénéfices ou d'autres réserves disponibles ou autrement ou comme dividendes ou autres distributions que ce soit en lieu et place de dividendes en espèces ou d'autres versements de distribution ou non aux moments et selon les termes et conditions, y compris quant au prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) pourra(ont) décider à sa ou leur discrétion;

ATTENDU QU'à l'AGE, entre autres choses, (i) une classe d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (0,01 USD) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) une classe d'actions préférentielles junior sans droits de vote convertibles obligatoirement en actions ordinaires de série A d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (0,01 USD) chacune (les «Actions Préférentielles A») ont été créées avec effet à la Fixation du Prix;

ATTENDU QUE, conformément à la Décision d'Émission d'Actions Ordinaires, les souscripteurs des Actions Ordinaires dans le cadre de l'offre publique initiale d'Actions Ordinaires de la Société (les «Souscripteurs») ont souscrit à vingt-deux millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222.222) Actions Ordinaires de la Société pour un prix total d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains (399.999.996 USD) (le «Prix d'Émission 1»);

ATTENDU QUE, conformément à la Décision d'Émission d'Actions Préférentielles A, les Souscripteurs ont souscrit à trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) Actions Préférentielles A de la Société pour un prix total d'émission de cent soixante-douze millions cinq cent mille dollars américains (172.500.000 USD) (le «Prix d'Émission 2» et, ensemble avec le Prix d'Émission 1, les «Prix d'Émission»);

ATTENDU QUE, chacune des nouvelles Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles A ainsi émises doivent être émises à la demande des Souscripteurs à, et inscrites dans le registre luxembourgeois d'actionnaires de la Société au nom de, Cede & Co;

ATTENDU QUE, chacun des Prix d'Émission a été intégralement payé en numéraire et reçu par la Société.

PAR CONSÉQUENT, il a été CONFIRMÉ, RÉSOLU et DÉCIDÉ ce qui suit:

1. RÉSOLU qu'avec effet à la Décision d'Émission d'Actions Ordinaires, le capital social émis de la Société est augmenté d'un montant de deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux dollars américains et vingt-deux cents (222.222,22 USD) pour atteindre un million cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et vingt-trois cents (1.054.497,23 USD) par l'émission de vingt-deux millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222.222) Actions Ordinaires intégralement payées à Cede & Co (pour les Souscripteurs) pour le Prix d'Émission 1;

2. RÉSOLU qu'avec effet à la Décision d'Émission d'Actions Préférentielles A, le capital social émis de la Société est ensuite augmenté d'un montant de trente-quatre mille cinq cents dollars américains (34.500 USD) pour atteindre un million quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et vingt-trois cents (1.088.997,23 USD) par l'émission de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) Actions Préférentielles A intégralement payées à Cede & Co (pour les Souscripteurs) pour le Prix d'Émission 2;

3. RÉSOLU d'allouer à partir des Prix d'Émission, intégralement payés en numéraire, un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Actions Ordinaires et des nouvelles Actions Préférentielles A ainsi émises (soit deux cent cinquante-six mille sept cent vingt-deux dollars américains et vingt-deux cents (256.722,22 USD)) au compte du capital social émis et le solde, à la prime d'émission librement distribuable;

4. RÉSOLU de modifier en conséquence les statuts en modifiant l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social émis d'un million quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars des États-Unis et vingt-trois cents (1.088.997,23 USD) représenté par un total de cent cinq millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent vingt-trois (105.449.723) Actions Ordinaires entièrement libérées et trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) Actions Préférentielles A entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (0,01 USD) chacune, et assorties des droits et obligations prévus par les présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 12.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui est connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. Relation: LAC/2013/18987. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055526/175.

(130067892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 25. April 2013:

Die Generalversammlung beschließt die Wiederwahl der Mitglieder des Aufsichtsrats für das Geschäftsjahr 2013 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der LRI Invest S.A. des am 31.12.2013 endenden Geschäftsjahres beschließt. Demnach setzt sich der Aufsichtsrat wie folgt zusammen:

Andreas Benninger, Dipl. Volkswirt

geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt/Main, Westendstr. 16-22

Günther P. Skrzypek, Kaufmann

geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt/Main, Westendstr. 16-22

Claus Stenbaek, Kaufmann

geschäftsansässig in London W1D 3DA, 1 Richmond Mews

Dr. Peter Haid, Mitglied des Vorstands der Baden-Württembergischen Bank,

geschäftsansässig in D-70173 Stuttgart, Kleiner Schlossplatz 11

Achim Koch, Mitglied des Vorstands der LBBW Asset Management Investmentgesellschaft mbH, geschäftsansässig in D-70173 Stuttgart, Kronenstraße 20

PricewaterhouseCoopers Société coopérative Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxemburg wird für die Dauer des Geschäftsjahres 2013 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der LRI Invest S.A. des am 31.12.2013 endenden Geschäftsjahres beschließt, zum Abschlussprüfer bestellt.

Munsbach, den 25. April 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013054173/27.

(130066749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

New Zealand Dairy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 154.740.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 10. April 2013

Wir teilen mit, dass die Generalversammlung beschlossen hat, Herrn Serge Dollendorf, geboren am 2. Februar 1972 in Sankt Vith, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit sofortiger Wirkung und bis zur Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft im Jahre 2014 als Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055655/12.

(130067971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

EasyETF S&P GSCITM Ultra-Light Energy, Fonds Commun de Placement.

En raison d'une rationalisation économique, les porteurs de parts du fonds EasyETF S&P GSCI™ Ultra Light Energy (le "Fonds") sont informés que le conseil d'administration de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg a décidé de sa liquidation, conformément à son règlement de gestion et avec l'accord du dépositaire. BNP Paribas Investment Partners Luxembourg assumera les fonctions de liquidateur.

Les souscriptions seront suspendues à partir du 6 juin 2013 (inclus).

En conséquence, la valeur nette d'inventaire du Fonds sera calculée pour la dernière fois le 13 juin 2013 sur la base de la valeur des actifs en date du 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013056854/755/12.

S.C.I. St. Lambert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg E 493.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DOUZE AVRIL.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- La société GROUPE AZUR S.A., société anonyme ayant son siège social au 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352.

- Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant professionnellement au 63, avenue Gabriel Péri F-92600 Asnières sur Seine.

tous ici représentés par Madame Johanna FISCHMANN, juriste, avec adresse professionnelle à 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procurations datées respectivement du 28 et 15 mars 2013.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué, déclarant agir en leurs qualités de seuls associés de «S.C.I. St LAMBERT», une société civile immobilière ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 493 (la Société).

Les associés déclarent que la Société a été constituée le 21 décembre 2000, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 568 du 5 juillet 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 juin 2002, suivant un acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du même notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, publié au Mémorial numéro 1249 du 27 août 2002.

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, représentant la totalité du capital de la société, ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, que les Associés ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée et se considèrent eux-mêmes comme dûment et valablement convoqués. L'Assemblée décide par conséquent, pour autant que de besoin, de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, de L-1628 Luxembourg, 7A, Rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France, avec effet, pour les besoins administratifs français, au 1^{er} janvier 2013 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société maintient la forme juridique d'une société civile (forme juridique de la société en France) avec la dénomination sociale «SCI SAINT LAMBERT».

L'Assemblée accepte la nationalité française résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France.

Quatrième résolution

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

L'Assemblée déclare que l'actif de la société est notamment composé des biens immobiliers suivants, tous situés en France:

Sur la commune de OISSEL (Seine Maritime)

Un ensemble immobilier à usage industriel sur lequel sont édifiés divers bâtiments, Zone Industriel de la Poudrerie, Boulevard Dambourney, figurant au cadastre de la manière suivante:

- Section AD numéro 12, lieudit «9025 Boulevard Dambourney» pour une contenance de	28 a 41 ca
- Section AD numéro 13, lieudit «L'Epine Jeannot» pour une contenance de	1 ha 71 a 99 ca
- Section AD numéro 14, lieudit «l'Epine Jeannot» pour une contenance de	11 a 03 ca
- Section AD numéro 53, lieudit «9000 Boulevard Dambourney» pour une contenance de	<u>2 ha 50 a 90 ca</u>
TOTAL	4 ha 62 a 33 ca

Tel que les dits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachés, sans exception ni réserve.

Cinquième résolution

L'Assemblée a approuvé le 29 mars 2013 les comptes de la Société au 31 décembre 2012, préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les associés de la Société resteront inchangés suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France et que toutes les parts d'intérêts continueront à être détenues par les associés susnommés.

Septième résolution

L'Assemblée décide qu'en France, la Société fonctionnera sous la forme d'une société civile avec la dénomination sociale «SCI SAINT LAMBERT», et décide la refonte complète des Statuts pour les rendre conformes au droit français, par conséquent elle adopte les nouveaux statuts de la Société.

Un exemplaire des nouveaux statuts dont les associés déclarent avoir une parfaite connaissance restera annexé aux présentes.

Cette résolution est soumise à l'exécution et au dépôt de toutes les formalités juridiques en droit français.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission des associés en tant que gérants de la Société.

L'Assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, (né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant 11 rue d'Ormesson F-95170 DEUIL LA BARRE) sera nommé en qualité de gérant de la Société en France, dès la mise en oeuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France conformément au droit applicable.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, afin d'effectuer toutes les formalités et les actes à Luxembourg nécessaires ou utiles pour les besoins du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65 Avenue Gabriel Péri, France conformément au droit applicable.

L'Assemblée décide également, pour ce qui concerne les formalités de toute nature à réaliser en France, de conférer tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, prénommé, avec faculté de délégation/substitution ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée à la mandataire des Associés, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17774. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055023/107.

(130067068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Ginko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.744.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Geneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «LUPFINANZ & HOLDING S.A.», société de droit suisse, ayant son siège social au 6 Via Piè di Ronco, CH-6942 Savosa,

en vertu d'une procuration lui donnée à Savosa, le 20 février 2013.

La prédicta procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «GINKO S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105744, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 19 mai 2005 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 21 mars 2006.

2.- Que le capital social de la Société «GINKO S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. BAUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mars 2013. Relation: EAC/2013/3107. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013034188/48.

(130042174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.